

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-002/PR/MET portant adoption du budget prévisionnel 2019 du Laboratoire Central du Bâtiment et de l'Équipement.

n° 2019-002/PR/MET

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

Date de publication
7 janvier 2019

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2019

Date du numéro
15 janvier 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L en date du 19 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VU La Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°74/AN/14/7ème L en date du 18 janvier 2015 portant organisation du Ministère de l'Équipement et des Transports

VU Le Décret n°89-133/PR/MTPL en date du 29 octobre 1989, définissant les normes des matériaux de construction applicables en République de Djibouti

VU Le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements à caractère administratif

VU Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux établissements à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le Décret n°2015/218/PR du 23 juillet 2015 portant statuts du Laboratoire Central du Bâtiment et de l'Équipement (LCBE)

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

VU L'Arrêté n°89-1258/PR/MTP-UL du 29 octobre 1989 définissant les diverses prestations du Laboratoire du bâtiment et des travaux publics et fixant leurs tarifs

VU L'Arrêté n°2016-490/PR/MET du 19 juillet 2016 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Laboratoire Central du Bâtiment et de l'Équipement

VU La Délibération n°02/18/LCBE du 15 novembre 2018 portant approbation du budget prévisionnel 2019 du Laboratoire Central du Bâtiment et de l'Équipement

VU Le Procès-verbal du Jeudi 15 Novembre 2018 du Conseil d'Administration du Laboratoire Central du Bâtiment et de l'Équipement

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

– En produits :.....	470 446 532 Fdj	Produits d'exploitation :	368
500 000 Fdj	Ressources d'investissement :	101 946 532 Fdj– En charge	
:.....	432 924 200 Fdj	Charges de fonctionnement :	291 174 200
Fdj	Dépenses d'investissement :	106 750 000 Fdj	DAP : 35
000 000 Fdj–	Soit un résultat net bénéficiaire :.....	37 522 332 Fdj	Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié, diffusé partout où besoin sera.

Le Président de la République
chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH